

Image not found or type unknown



J'ai reçu deux attestations

Par **bintou**, le **11/11/2010** à **13:43**

Bonjour, j'ai déposé le dossier de 10 ans en France ce dossier en février 2010 tant que un algérien célibataire (je suis en France depuis 1999)

la préfecture (creteil) donne un un attestation de dépôt de dossier. (4 mois) et encore 2 ème attestation de dépôt de dossier(encore 4 mois).

suis perdu
un peu de vos conseils m'aidera

vous remerciant

Par **ouahmed**, le **15/11/2010** à **23:58**

salam

elle date quand votre 2ème attestation de dépôt??

Par **bintou**, le **16/11/2010** à **09:37**

de 26 octobre 2010 jusqu'à 24 janvier 2011 ça si la date de ma deuxième attestation de dépôt de dossier

Par **ouahmed**, le **16/11/2010** à **13:32**

salam

merci pour votre reponse

je vous ai poser cette questions hier parceque j'ai un ami qui a ete dans le meme cas que vous

il a deposer son dossier en mai 2010, il a eu sa premiere attestation de depot, 4 mois apres il a renouveler de 4 mois, et quelques jours apres il a eu la reponse de la prefecture

malheureusement ete negatif pour faute de preuves de presence et de residence habituelle , je l'ai bien prevenu mais il a plutot fait confiance a son avocat mais hellas

moi aussi j'ai eu mes papiers apres 10ans de presence en france c'ete en mars dernier, j'ete seul et sans avocat.

je vous souhaite une reponse postif inchallah
bonne chance

Par **bintou**, le **10/12/2010** à **11:14**

hier la réponse est négative (quitter le territoire française)
comment faire

Par **ouahmed**, le **10/12/2010** à **17:47**

bonjour

je vien de lire votre message,

il faut pas perdre espoir, il faut faire un recours gracieux au prefet; ou prendre un avocat pour qu'il fasse un recours au tribunal administratif

qu'elle est le motif du refus? pour manque de preuves?

pour le recour pour convaincre l'administration faut apporter des nouveau elements

bonne chance a vous

ouahmed

Par **yayama1967**, le **13/01/2011** à **22:12**

salut ouahmed!

tes conseils sont correct et utiles.

voila je suis allé voir une association pour demander conseil sur la procédure a suivre, et le bon dossier a faire pour la regularisation ares 10ans pour algerien.

les questions étaient dans cet ordre: etes vs marié, des enfant ici ou au bled, avez vz des proches parents français, et surtout quittance de loyer ou edf a ton nom, et le plus important une promesse d'embauche ou contrat de travail.

j'ai beau insisté que c'est dans le cadre des accords franco-algerien, article 6.1 etc...

voila moi je suis en france depuis 15/08/2001. et comme preuves:

pour 2001 pass+visa et cahet d'entré en france +rendez vs de demande d'asile+avis d'imposition.

pour 2002 les 3 ressipicés plus l'invitation a quitter le territoire+ avis d'impot.

de 2003à2010 : avis d'impot +AME + ordonnances +courriers de la carte de solidarité transport.

ya des années ou j'ai en plus de ça les preuves d'ouvertures de compte livret A, et les relevés de compte et biensûr les cartes de retrait.

et des preuves de reception d'argent via western union a la poste.

et deux factures de garantie chez dARTY.

et j'ai la meme domiciliation pour tout ces courriers depuis 2001 a ce jour.

et j'ai comme diplôme un D.E.S en biochimie et une attestation de stage en informatique.(du bled).

alors que pense tu mon dossier ouahmed et explique moi un peu comment procéder .

Merci.

Par **salim**, le **14/01/2011** à **19:25**

bonsoir,

je ne pense pas que Ouahmed pourra te répondre avant quelques jours

les documents que tu cites dans la 1ere partie de ton message sont très probants(tout ce qui est en rapport de tes demarches avec l'administration et qui prouvent forcément ta présence, différentes demarches pour papiers,AME, reception de recommandés, contestation de refus par exemple,declaration d'impots, carte transport, si t'es locataire et que tu payes la taxe d'habitation/ redevance audiovisuelle...),

les documents que tu cites par la suite sont de bons compléments: relevés bancaires, etc...

faut aussi que tes preuves soient étalées sur l'année et pas uniquement sur janvier fevrier par exemple

l'association que t'as été voir ne semble pas être vraiment compétente, si tu veux des coordonnées d'associations compétentes, n'hésite pas à demander

très conseillé de faire vérifier ton dossier par une association compétente avant de le déposer

Par **yayama1967**, le **24/01/2011** à **21:16**

bonjour!

merci pour ta réponse, et oui j'aimerais bien avoir les coordonnées d'autres associations.
quelqu'un ma donner l'adresse du mrp au 43 bld magenta 75010, et j'irais voir demain avec eux .

merci

Par **salim**, le **24/01/2011** à **23:45**

Bonsoir,

je ne sais pas si le MRAP est compétent,
tu peux aller voir la CIMADE, (plus d'infos sur <http://www.cimade.org/regions/ile-de-france-champagne>)

si tu prends avec toi ton dossier(ou une copie) classé année par année, ils pourront te donner leur avis

si tu fais une liste par année des documents que tu possèdes, c'est encore mieux et plus simple pour eux

une des permanences est ouverte demain:

Paris - Belleville

25 rue Fessart - Paris 19ème (métro Jourdain)

mardi après midi (14h-21h)

Par **ouahmed**, le **28/02/2011** à **11:03**

bonjour salim comment va tu???

quoi de neuf?

je suis de retour apres une petite absence,

au plaisir,

je vais repondre a yayama, mais je pense que ta deja repondu a ma place hi hi hi ,merci :-)

a bientôt

Par **bcbg0526**, le **28/02/2011** à **15:31**

Le mieux c'est d'avoir au moins deux documents officiels par an , ou ce qui est encore mieux, un document bimensuel ou trimestriel prouvant votre domiciliation en France pendant 10 ans.

Dans les documents officiels, les plus prouvants sont facture EDF, GDF a votre nom, taxe d'habitation, avis d'imposition, certificat medical ou ordonnance, relevés bancaires, etc. En tout cas c'est comme ça un ami a préparé son dossier sur le conseil d'une association de service juridique aux étrangers, et il a été régularisé en obtenant un VPF.

Par **ouahmed**, le **01/03/2011** à **10:31**

bonjour

moi j'ai eu mes papiers sans même présenter ce document officielle,

j'ai jamais été chez le médecin, ni déclarer mes impôts, ni EDF, ni bail, j'avais ni aide médicale de l'état, ni compte bancaire

L'accord 6.1 est bien claire (**preuves par tous moyens**)

Bien sûr les préfetures font le maximum pour ne pas régulariser du coup on crée des conditions qui sont pas définies dans l'accord franco-algérien

J'ai donné tout ce qui prouve une présence, comme les lettres de la poste, arrêté de renconduite à la préfecture, et je faisais des demandes tous les ans aussi

ma demande a pris que 3 semaines et j'ai eu une réponse favorable

Bonne chance à tous ceux qui ont déposé,